

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 12 décembre 1983

modifiant la décision 82/402/CEE arrêtant un programme de recherche et de développement (1982-1985) dans le secteur des matières premières

(83/634/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment son article 235,

vu la proposition de la Commission ⁽¹⁾,

vu l'avis de l'Assemblée ⁽²⁾,

considérant que, par la décision 79/968/CEE ⁽³⁾, le Conseil a arrêté, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} novembre 1979, un programme de recherche et de développement pour la Communauté économique européenne dans le domaine du recyclage des déchets municipaux et industriels (matières premières secondaires);

considérant que, par la décision 82/402/CEE ⁽⁴⁾, le Conseil a adopté pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1982, un programme de recherche et de développement dans le secteur des matières premières, qui comprend en outre le programme « Recyclage des déchets municipaux et industriels », déjà en cours et se terminant le 31 octobre 1983, qui figure à la section B de l'annexe de ladite décision;

considérant qu'une extension du programme « Recyclage des déchets municipaux et industriels » jusqu'au 31 décembre 1985 est souhaitable pour permettre de mener à bien les recherches en cours et que, pour ce faire, il convient de le fusionner avec le sous-pro-

gramme « Recyclage des métaux non ferreux » du programme dans le secteur des matières premières;

considérant que le Comité de la recherche scientifique et technique (Crest) a émis un avis sur la proposition de la Commission,

DÉCIDE :

Article premier

La décision 82/402/CEE est modifiée comme suit :

1) à l'article 3 est ajouté le point suivant :

- « d) le comité consultatif en matière de gestion du programme "Recyclage des déchets municipaux et industriels" institué par la décision 79/968/CEE, reste en fonction pendant la période du 1^{er} novembre 1983 jusqu'au 31 décembre 1985 pour les thèmes de recherche de 4 à 7 du sous-programme "Recyclage des métaux non ferreux et des déchets municipaux et industriels" ; »

2) dans la partie A de l'annexe :

- le titre du sous-programme « III. Recyclage des métaux non ferreux », qui figure au début de cette partie, est remplacé par « III. Recyclage des métaux non ferreux et des déchets municipaux et industriels »,
- le texte du sous-programme visé ci-avant est remplacé par celui qui figure en annexe à la présente décision ;

⁽¹⁾ JO n° C 272 du 11. 10. 1983, p. 5.

⁽²⁾ JO n° C 342 du 19. 12. 1983, p. 118.

⁽³⁾ JO n° L 293 du 20. 11. 1979, p. 19.

⁽⁴⁾ JO n° L 174 du 21. 6. 1982, p. 23.

3) la partie B point II de l'annexe est supprimée.

7 du sous-programme « Recyclage des métaux non ferreux et des déchets municipaux et industriels ».

Article 2

Fait à Bruxelles, le 12 décembre 1983.

Les reliquats de crédits du programme « Recyclage des déchets municipaux et industriels » seront affectés à la poursuite des activités des thèmes de recherche de 4 à

Par le Conseil

Le président

C. SIMITIS

ANNEXE

• III. RECYCLAGE DES MÉTAUX NON FERREUX ET DES DÉCHETS MUNICIPAUX ET INDUSTRIELS

Un montant de 6,5 millions d'Écus est alloué à ce sous-programme.

Il couvre les domaines de recherche suivants :

	<i>Action indirecte</i>	<i>Action coordonnée</i>
1. Collecte et définition des caractéristiques des déchets et résidus de métaux non ferreux	—	×
2. Procédés physiques de traitement des déchets et résidus de métaux non ferreux		
2.1. Procédés mécaniques		
— Broyage et déchiquetage sélectif	—	×
— Optimisation de ces techniques en ce qui concerne la consommation d'énergie	×	×
2.2. Procédés physiques		
— Procédés gravimétriques avancés utilisant des fluides magnétiques	×	×
— Méthodes avancées de séparation électronique	×	×
— Procédés avancés utilisant les courants de Foucault	—	×
— Procédés gravimétriques avancés à sec (en lit fluidisé)	—	×
— Nouvelles techniques de flottation	—	×
3. Traitement métallurgique des déchets et résidus de métaux non ferreux		
3.1. Séparation physique de charges pour traitements pyrométallurgiques et hydrométallurgiques		×
3.2. Procédés hydrométallurgiques		
3.2.1. Lixiviation	—	×
3.2.2. Purification des solutions et extraction de métaux non ferreux à partir des solutions	×	×
3.2.3. Traitement hydrométallurgique direct des boues contenant des métaux non ferreux	×	×
3.3. Procédés pyrométallurgiques de haute température		
3.3.1. Prétraitement de haute température destiné à séparer les métaux des composants non métalliques	—	×
3.3.2. Procédés de fusion	—	×
3.3.3. Procédés de haute température basés sur la formation d'une phase gazeuse	—	×
3.4. Raffinage des métaux secondaires — électrolyse sels fondus	×	×
Études technico-économiques		Études de bureau
À PARTIR DU 1^{er} NOVEMBRE 1983		
4. Tri des ordures ménagères		
4.1. Évaluation des projets de tri	—	×
4.2. Méthodes d'échantillonnage et d'analyse des ordures ménagères	—	×
4.3. Évaluation des risques sanitaires	—	×
4.4. Technologie du tri des ordures en vrac	×	×
4.5. Récupération de matières		
— Papier	×	×
— Matières plastiques	×	×
— Métaux non ferreux	—	×
4.6. Récupération d'énergie	×	×
4.7. Nouveaux systèmes de collecte et de transport	—	×

	<i>Action indirecte</i>	<i>Action coordonnée</i>
5. Traitement thermique des déchets		
5.1. Utilisation de combustible dérivé des déchets	(voir domaine de recherche 4.6)	
5.2. Pyrolyse et gazéification	x	x
5.3. Récupération de métaux et verre dans les résidus	—	x
6. Fermentation et hydrolyse		
6.1. Digestion anaérobique	x	x
6.2. Hydrolyse des hydrates de carbone	x	x
6.3. Compostage	—	x
7. Récupération des déchets de caoutchouc		
7.1. Rechapage	—	x
7.2. Réduction dimensionnelle	—	x
7.3. Régénération et recyclage de poudre de caoutchouc	—	x
7.4. Pyrolyse	—	x